

<b>Séance du jeudi 23 octobre 2003</b>
--

L'an deux mille trois, le vingt trois octobre, à 20 h 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

**Président** : Jean-Claude LAMPE.

**Présents** : Denis RONSEAU, Patrick DAHLEM, Honorine BACARISSE, Pierre CARRE, Philippe LEVEAUX, Jacky LESUEUR, Marc DEBRIGODE.

**Absents excusés** : Fabrice PROBST, Christian CHAZAL, Gérald MABILE.

Patrick DAHLEM est nommé secrétaire.

**1 – DELIBERATIONS.**

\* Le Maire informe les conseillers, que les communes de Serzy-et-Prin et Savigny-sur-Ardre ont demandé leur adhésion à compter du 1 janvier 2004 à la Communauté de Communes Champagne-Vesle. Le Conseil doit à présent délibérer sur l'acceptation ou non de cette adhésion.

**n° 57/2003 Adhésion des communes de Serzy-et-Prin et Savigny-sur-Ardres à la communauté de Communes Champagne-Vesle.**

Le Maire,

**Vu** l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté Préfectoral en date du 28 mars 1973 portant création du District de Gueux,

**Vu** l'arrêté Préfectoral en date du 11 décembre 2000 transformant le District de Gueux en Communauté de Communes et prenant le nom de Communauté de Communes Champagne-Vesle,

**Vu** la délibération n° 19/03 en date du 15 juillet 2003 du Conseil Municipal de la commune de Serzy-et-Prin sollicitant son adhésion à la Communauté de Communes Champagne-Vesle,

**Vu** la délibération n° 355 en date du 3 juillet 2003 du Conseil Municipal de la commune de Savigny-sur-Ardres sollicitant son adhésion à la Communauté de Communes Champagne-Vesle,

**Vu** la délibération n° 59/2003 en date du 30 septembre 2003 de la Communauté de Communes Champagne-Vesle acceptant la demande d'adhésion des communes de Savigny-sur-Ardres et Serzy-et-Prin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Accepte** l'adhésion des communes de Savigny-sur-Ardres et Serzy-et-Prin à la communauté de Communes Champagne-Vesle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

\* Les conseillers ont constaté lors de la dernière réunion de conseil que leur table de travail est fortement abîmée. Il serait donc souhaitable d'en racheter une autre. Le Maire demande aux conseillers de délibérer sur l'achat ou non d'une nouvelle table.

**n° 58/2003 Table pour le Conseil Municipal.****Le Conseil Municipal,**

*Décide de changer la table de réunion du Conseil Municipal qui est endommagée et inutilisable.*

*Charge le Maire de trouver une nouvelle table, l'autorise à signer toutes les pièces administratives et comptables liées à cette délibération. Cet achat sera imputé sur le budget primitif 2004 en section d'investissement.*

*\* Le Maire informe le Conseil que le Contrat Temps Libre passé avec la C.A.F. est arrivé à échéance, il faut donc dès à présent le renouveler. Cela concerne le périscolaire du groupement scolaire de Rosnay.*

**n° 59/2003 Renouvellement contrat enfance avec la C.A.F..**

*Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat enfance signé avec la C.A.F. est arrivé à échéance. Il a été convenu le renouvellement de ce contrat pour une durée de 5 ans (2003-2007) sans effort financier supplémentaire. Le conseil municipal doit délibérer sur ce renouvellement.*

**Le Conseil Municipal,**

*Décide à l'unanimité de renouveler le contrat enfance pour une durée e 5 ans.*

*Autorise le Maire à signer le contrat enfance avec la C.A.F., et toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.*

*\* Le Maire informe les conseillers que le photocopieur est de nouveau en panne. Les conseillers décident de le faire réparer en attendant un probable achat sur l'année 2004.*

**2 – QUESTIONS DIVERSES.**

- **Eclairage public :** L'entreprise Moulleron est passée afin de vérifier l'éclairage public de la commune. Il faut réfléchir sur les poteaux à créer.
- **Poteaux/bouches à incendie :** Les poteaux à incendie sont à vérifier. Demander à Mme POUGET, pompier volontaire de Rosnay d'effectuer une manœuvre sur la commune pour contrôler ces poteaux.
- **Pompe à incendie :** Lors de la prochaine réunion, les conseillers devront donner leur avis sur l'avenir de la pompe à incendie de la commune. (faire réparer par les pompiers de Muizon ? leurs donner ? la récupérer et l'installer ? à quel endroit ?).
- **Assainissement :** L'enquête individuelle de l'entreprise CEDRA est terminée, la commune a reçu le rapport individuel à la parcelle. Les habitants pourront venir consulter ce rapport et signer ou non une convention avec la Communauté de Communes afin de faire réaliser les travaux par la même entreprise et de bénéficier d'une subvention. C'est le chemin qui longe le Ru qui a été retenu afin d'accéder à la zone de la station d'épuration.
- **Mairie :** Le géomètre est venu borner la mairie. Les plans seront envoyés à l'architecte afin qu'il continue l'étude sur la rénovation de la Mairie.
- **Courcelles de France :** Monsieur Ronseaux informe le conseil sur la dernière assemblée générale de cette association. L'année prochaine cette assemblée aura lieu dans notre commune.

- *Préparation décoration de Noël : Rendez-vous est pris le 6 et 7 décembre à 14 heures.*
- *Syndicat des Eaux de la Garenne : Les conseillers prennent connaissance du dernier compte-rendu. La lyonnaise des eaux a été retenue pour le contrat d'affermage. C'est le Syndicat qui aura la charge du renouvellement des canalisations alors qu'auparavant le fermier en avait la charge. Ils prennent également connaissance du rapport du Président exposant les motifs du choix de l'entreprise et l'économie générale du contrat.*